



## **Réunion de bureau du Comité Départemental d'Équitation des Landes**

Lundi 05 novembre 2018

La présente réunion de bureau s'est tenue ce lundi 05 novembre 2018 à Tartas au siège du CDE 40 sis :

**Centre Equestre « OUS PINS »  
Route de Rion  
40400 Tartas**

### Personnes présentes :

- Président - Monsieur Christian ARGET
- Vice-Président / Trésorier - Monsieur Jacky DESVIGNE
- Secrétaire - Monsieur Jean-François VALEIX
- Secrétaire adjointe - Madame Marilou HARCAUT

### Membres du bureau :

- Madame Karine LAVIGNE
- Monsieur Yves COULOMBEAU

### Personnes absentes excusées :

- Madame Léna GUIGEN
- Madame Martine BLEZY
- Madame Stéphanie VACHER
- Monsieur Lionel ORENGA

### **Les sujets abordés lors de cette réunion ont été les suivants :**

- 1) Organisation de la coupe des Clubs 2019
- 2) Préparation de l'Assemblée Générale du lundi 12 novembre 2018

## **Organisation de la « Coupe des Clubs - 2019 » par équipe**

Le principe est posé de l'organisation d'une "Coupe des Landes" nouvelle version basée sur un challenge inter-clubs porté par des épreuves Club 1.

Chaque Club peut constituer une ou plusieurs équipes de deux cavaliers, sachant que le Club déclare ses cavaliers et donc ses équipes avant le circuit « coupe des Clubs 2019 ». En cas d'absence d'un des cavaliers lors d'une étape de la Coupe, seuls comptent les points du coéquipier présent (pas de remplacement prévu).

Chaque Club organisateur fera une demande de « candidature de club participant » auprès du Président du C.D.E. avant le 31/12/2018.

Cette coupe des Clubs s'intègre dans le calendrier annuel 2019 proposé par le C.D.E.40 – SIF – épreuve Club 1.

Les Clubs organisateurs devront faire appel aux officiels de compétition.

Le C.D.E prendra en charge le Chef de piste à 100% et la protection civile à 50%.

### **Classement :**

Le barème sera le suivant :

- 1<sup>er</sup> : 20 points
- 2<sup>ème</sup> : 17 points
- 3<sup>ème</sup> : 15 points
- 4<sup>ème</sup> : 13 points
- 5<sup>ème</sup> : 11 points
- 6<sup>ème</sup> : 9 points
- 7<sup>ème</sup> : 7 points
- 8<sup>ème</sup> : 5 points
- 9<sup>ème</sup> : 3 points
- 10<sup>ème</sup> : 1 point

L'attribution des points s'effectuera selon le classement réel de l'épreuve et pas seulement sur le classement des cavaliers courant la qualification.

Les points étant cumulés par le cavalier (et non le couple cheval/cavalier) il peut courir le circuit avec des chevaux différents.

Les cavaliers courant le circuit devront déclarer au jury avant l'épreuve le cheval avec lequel il désire la qualification.

La dernière étape désignera les équipes gagnantes après le cumul des points des trois meilleurs résultats.

Les trois équipes sur le podium seront récompensées par le C.D.E..

Le Club ayant son équipe première du classement se verra octroyer un lot d'une valeur dite « exceptionnelle ».

### **Conditions générales :**

- Licences F.F.E. 2019 à jour
- Les 2 cavaliers sont licenciés du même centre équestre
- Les équipes de 2 cavaliers devront participer à un minimum de 3 épreuves Club 1

- Si l'équipe court plus de trois épreuves, les 3 meilleurs scores seront retenus
- Le nombre d'équipes engageables dans le circuit est illimité
- Toute modification de la constitution des équipes entraînera la remise à zéro des points
- Un cavalier ne peut faire partie que d'une seule équipe.



## **C.D.E. 40 - Challenge coupe des Clubs 2019**

10/03/2019
<b>DOMAINE DE BARGUES</b>
CSO SIF + COUPE DES CLUBS
07/04/2019
<b>AUREILHAN</b>
CSO SIF + COUPE DES CLUBS
09/06/2019
<b>TARTAS</b>
CSO SIF + COUPE DES CLUBS
22/09/2019
<b>LE MENUSE</b>
CSO SIF + COUPE DES CLUBS
20/10/2019
<b>ETRIER de MONT-DE-MARSAN</b>
CSO SIF + COUPE DES CLUBS

### **Préparation de l'Assemblée Générale**

Devis buffet dînatoire pour 30 personnes d'un budget de 450 €

Salle offerte

Intervention de la M.S.A.

Rapport d'activité :

Rappel des réunions C.D.E 40 :

- Assemblée Générale Elective : le 04 décembre 2017
- Réunion de bureau : le 22 janvier 2018
- Réunion d'information / formation : le 12 mars 2018

Rappel des Organismes intervenants et thèmes présentés:

- D.D.C.S.P.P. : réglementation et les subventions
  - G.H.N. : questions juridiques et T.V.A.
  - Comité Départemental 40 : les différents types de subventions
  - F.F.E. – Service Qualité : les labels
- 
- Réunion de bureau : le 14 mai 2018
  - Réunion de bureau : le 05 novembre 2018

**20H30** : Le Président Christian ARGET déclare la présente réunion comme étant clôturée.

**Date de la prochaine réunion de bureau : sera définie ultérieurement**

**A Tartas, le 05 novembre 2018**

**Le Président :**

**Le Secrétaire :**

**Christian ARGET**

**Jean-François VALEIX**